

CACES Grue auxiliaire R390

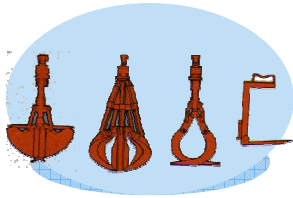
Objectif :

Obtenir un certificat pour conduire une grue auxiliaire de chargement de véhicule en Sécurité

NB : Le CACES n'est pas obligatoire, la formation est fortement conseillée : en cas d'accident du travail il est préférable que l'employeur puisse prouver qu'il y ait eu formation

**VALIDITÉ
5 ANS**

21H



1-Théorie et pratique (14h00)

LA REGLEMENTATION

Disposition relatives aux décrets du 23/08/47 et du 08/01/65

LES GRUES AUXILIAIRES SUR CAMION

Présentation,
Description, dispositifs de sécurité,
Vérification de départ, mise en marche,
Orientation, stabilisation, levage,
Gestes de commandement et signaux sonores.

OPERATION DE LEVAGE

Centre de gravité,
Notion d'équilibre,
La courbe de charge,
Règle de sécurité.

LES PRINCIPAUX RISQUES

Retombée, renversement de la charge et de l'appareil,
Déformation du châssis,
Risques avec des obstacles fixes ou mobiles,
Risques électriques (lignes aériennes).

ELINGAGE

Les différents types d'élingue,
Les angles d'élingage,
Critère de choix d'une élingue, mesure de sécurité,
Entretien des élingues.

L'ENTRETIEN

PRESCRIPTION DU CODE DE LA ROUTE

CONTROLE DES CONNAISSANCES (07h00)

SAS CFR MARIONNEAU

La Poirière - BP 7 - 85170 BELLEVILLE SUR VIE –
Tél : 02 51 34 13 55 Fax : 02 51 34 11 33
Formation continue sous le n°52.75.000.16.85 - A.P. 070850206
SAS CFRM au capital de 64 320 € - RC B 315 844 837 La Roche